

## **Proposition Technique et Financière (PTF) pour un raccordement au réseau de distribution d'électricité**

**Raccordement individuel BT pour un producteur de puissance > à 36 kVA et ≤ à 250 kVA**

### **Résumé**

Ce modèle présente les composantes techniques et financières de la proposition de raccordement au Réseau Public de Distribution géré par ESR, d'un producteur individuel injectant en basse tension, pour une puissance de raccordement supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA.

NB : les champs encadrés par les signes < et > dans le modèle ci-après sont destinés à être pré-remplis à partir des éléments de la demande de raccordement.

<b>Version</b>	<b>Date de la version</b>	<b>Nature de la modification</b>
V0	26 mai 2011	Création du document

Affaire «Numero\_affaire» suivie par :

«DDV\_Nom»

☎: «DDV\_Telephone» Fax: «DDV\_Fax»

«DDV\_Email»

«DEST\_Nom»

«DEST\_Adresse»

«DEST\_Code\_Postal» «DEST\_Ville»

**Objet :** «DE\_Objet»

«DE\_Nom\_Projet»

à l'adresse : «Adresse\_projet»

«CP\_projet» «Ville\_projet»

Strasbourg, le 27 mai 2011

Madame, Monsieur

Vous nous avez fait parvenir en date du «DE\_Date\_entree\_etude», une demande pour l'établissement d'une offre «DE\_Nouveau\_Raccordement» «DE\_Modif\_Palier\_Technique» «DE\_Ajout\_Nouveau\_PDL» «DE\_Deraccordement» «DE\_Deplacement\_Ouvrage» «DE\_Deplacement\_Branchement» pour un site «DE\_Type\_Client» concernant le projet situé à :

«Nom\_projet»

«Adresse\_projet»

«CP\_projet» «Ville\_projet»

Nous avons donc le plaisir de vous adresser, sous ce pli, notre proposition technique et financière pour votre raccordement en deux exemplaires. Nous vous remercions de nous retourner un exemplaire dûment complété, daté, signé et accompagné de votre règlement.

Vous trouverez également ci-jointes les annexes suivantes :

- Conditions techniques de raccordement BT > 36 kVA
- Informations concernant l'attestation de conformité
- Plan projet.

Pour tout renseignement d'ordre technique concernant votre raccordement électrique, votre interlocuteur est «COLL\_Resp\_Tech\_Titre» «COLL\_Resp\_Tech\_Nom» «COLL\_Resp\_Tech\_Prenom» téléphone «COLL\_Num\_Tel\_Responsable».

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Votre gestionnaire de raccordement

«DDV\_Nom»

**ÉS Réseaux**  
**Électricité de Strasbourg SA**  
**Gestionnaire du Réseau de Distribution**

**Proposition technique et financière du  
«COLL\_Date\_Creation\_Devis» pour un raccordement au réseau de  
distribution d'électricité**

**Raccordement d'une production d'énergie photovoltaïque > à 36 kVA et ≤ à 250 kVA  
Extension à charge demandeur**

**Numéro d'affaire : «Numero\_affaire»**

Etablie entre :

**«Nom\_client»  
«Adresse\_client»  
«CP\_client» «Ville\_client»**  
(désigné ci-après « Demandeur »)

et

**Le Gestionnaire de Réseau de Distribution d'ÉS Réseaux  
Électricité de Strasbourg SA**  
(désigné ci-après « GRD ÉSR »)  
représenté par :  
**«DDV\_Nom»**

**DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DU RACCORDEMENT**

Adresse :

**«Nom\_projet»**

**«Adresse\_projet»  
«CP\_projet» «Ville\_projet»**

Puissance demandée : **«DE\_Puissance\_Demandee»** kWc

**REGLEMENTATION ET DISPOSITIONS DU GRD ÉSR**

Votre participation aux frais de raccordement de votre opération est fixée conformément :

- au décret n°2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité,
- à l'arrêté du 28 août 2007 fixant le calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n°200-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité,
- à l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les valeurs des coefficients de réfaction pour l'extension et le branchement, ainsi que la date d'entrée en vigueur du barème mentionné ci-dessous,
- à l'arrêté du 21 octobre 2009 modifiant et complétant l'arrêté du 28 août 2007,
- au barème du Distributeur ÉS Réseaux pour la facturation du raccordement au réseau public de distribution d'électricité approuvé par la Commission de Régulation Electricité en date du **«COLL\_Date\_Bareme»**.
- à la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- à la loi 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
- à la Documentation Technique de Référence du GRD ÉSR.

Pour information, ces documents sont consultables sur le site "www.es-reseaux.fr" rubrique Documentation Technique de Référence.

## **MODALITES DE RACCORDEMENT DE VOTRE INSTALLATION**

Cette installation de production photovoltaïque d'une puissance de «**DE\_Puissance\_Demandee**» kWc sera raccordée au Réseau Public de Distribution Basse Tension (BT) et nécessitera (voir le chapitre "Détail de votre participation") :

- la pose et le raccordement d'une liaison souterraine BT, d'un poteau béton, et d'une remontée aérosouterraine.
- la pose et le raccordement d'une liaison aérienne BT, d'un poteau béton, et d'une remontée aérosouterraine.
- la pose et le raccordement d'un coffret de branchement S19.
- le remplacement du transformateur HTA/BT de \_\_\_kVA par un \_\_\_kVA au poste DP " \_\_\_\_\_ "
- la mise en place d'un poste de transformation HTA/BT de Distribution Publique sur un terrain que vous mettrez à notre disposition, en limite de propriété.
- une extension du réseau HTA permettant le raccordement du poste cité ci-dessus.

Ce raccordement impliquera également la pose en limite de propriété d'une armoire étanche de protection extérieure permettant l'implantation du tableau de comptage, armoire que vous pourrez faire poser, soit par votre électricien, soit par le GRD ÉSR. Dans ce dernier cas, la pose de cette armoire serait réalisée en même temps que les travaux de raccordement pour un coût supplémentaire de 1 428 € HT soit 1 707,89 € TTC.

D'autre part, vous vous engagerez également à nous mettre à disposition une liaison téléphonique au droit du comptage, pour nous permettre d'effectuer la télérelève des compteurs. La liaison GSM, incluse dans l'offre ci-dessus, est actuellement la solution de référence adoptée par Electricité de Strasbourg, sous réserve de couverture de la commune par le réseau de l'opérateur ORANGE. Dans le cas contraire, vous devrez demander à France Télécom l'ouverture d'une ligne téléphonique exclusivement dédiée à la télérelève des compteurs.

**Vous nous indiquerez votre position sur ces deux points (voir en fin de document).**

Enfin, et avant la pose des compteurs, vous nous adresserez également les attestations de conformité du CONSUEL, ainsi qu'un schéma unifilaire de cette installation et vous nous préciserez quels sont les équipements de découplage installés.

Vous nous transmettez obligatoirement les originaux des documents demandés, rédigés en langue française.

## **DETAIL DE VOTRE PARTICIPATION AUX FRAIS DE RACCORDEMENT**

Le montant de votre participation «**SRU\_Type\_Devis**» \* est calculé selon les éléments ci-après :

**Nous vous informons que le raccordement électrique de votre projet nécessite une extension du réseau public de distribution dont vous êtes le débiteur, conformément à l'article 18 de la Loi du n°200-108 du 10 février 2000 ou à la décision de la Collectivité en Charge de l'Urbanisme (article L332-8 du Code de l'Urbanisme).**

<b>TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC</b>	
«R_Lib_res_HTB»	«R_Ext_Mnt_re s_HTB»
«R_Lib_res_HTA_sout»	«R_Ext_Mnt_re s_HTA_sout»
«R_Lib_res_BT_sout»	«R_Ext_Mnt_re s_BT_sout»
«R_Lib_pos_TFM_ext_sout»	«R_Ext_Mnt_po s_TFM_ext_sou
«R_Lib_pos_TFM_integre»	«R_Ext_Mnt_po s_TFM_integre»
«R_Lib_pos_TFM_gc_ser»	«R_Ext_Mnt_po s_TFM_gc_ser»
«R_Lib_pos_TFM equip_elec»	«R_Ext_Mnt_po s_TFM equip_e
«R_Lib_pos_TFM_prov»	«R_Ext_Mnt_po s_TFM_prov»
«R_Lib_res_HTA_aeri»	«R_Ext_Mnt_re s_HTA_aeri»
«R_Lib_res_BT_aeri»	«R_Ext_Mnt_re s_BT_aeri»
<b>Total travaux d'extension non réfacté</b>	«COLL_Total_N R_Ext»
Coefficient de réfaction extension	1 - «COLL_cste_ref _ext»
<b>Total travaux d'extension réfacté</b>	«COLL_Total_R _Ext»

<b>TRAVAUX BRANCHEMENT EN DOMAINE PUBLIC</b>	
«R_Lib_res_BT_sout»	«R_Brt1_Mnt_r es_BT_out»
«R_Lib_res_BT_CB»	«R_Brt1_Mnt_r es_BT_CB»
«R_Lib_res_BT_aeri»	«R_Brt1_Mnt_r es_BT_aeri»
<b>Total travaux branchement en domaine public non réfacté</b>	«COLL_Total_N R_Brch»
Coefficient de réfaction branchement	1 - «COLL_cste_ref _brch»
<b>Total travaux branchement en domaine public réfacté</b>	«COLL_Total_R _Brch»

<b>TRAVAUX DIVERS</b>	
«R_Lib_res_HTB»	«R_DivNR_Mnt_res_HTB»
«R_Lib_res_HTA_sout»	«R_DivNR_Mnt_res_HTA_sout»
«R_Lib_res_BT_sout»	«R_DivNR_Mnt_res_BT_sout»
«R_Lib_res_BT_CB»	«R_DivNR_Mnt_res_BT_CB»
«R_Lib_pos_TFM_ext_sout»	«R_DivNR_Mnt_pos_TFM_ext»
«R_Lib_pos_TFM_integre»	«R_DivNR_Mnt_pos_TFM_inte»
«R_Lib_pos_TFM_gc_ser»	«R_DivNR_Mnt_pos_TFM_gc»
«R_Lib_pos_TFM equip_elec»	«R_DivNR_Mnt_pos_TFM EQUI»
«R_Lib_pos_TFM_prov»	«R_DivNR_Mnt_pos_TFM_pro»
«R_Lib_res_HTA_aeri»	«R_DivNR_Mnt_res_HTA_aeri»
«R_Lib_res_BT_aeri»	«R_DivNR_Mnt_res_BT_aeri»
«R_Lib_Trav_div»	«R_DivNR_Mnt_Trav_div»
<b>Total travaux divers</b>	«COLL_Mnt_Exigences_Part_Client»

<b>RECAPITULATION GENERALE</b>			
	Coût total des travaux	Coefficient de réfaction	Coût à charge du demandeur
Travaux d'extension du réseau public	«COLL_Total_NR_Ext»	1 - «COLL_cste_ref_ext»	«COLL_Total_R_Ext»
Travaux de branchement en domaine public	«COLL_Total_NR_Branch»	1 - «COLL_cste_ref_branch»	«COLL_Total_R_Branch»
<b>Total général des travaux</b>	«COLL_Total_Charge_Distrib»		«COLL_Total_R»
Travaux divers			«COLL_Mnt_Exigences_Part_Client»
<b>Montant (HT) à charge du demandeur</b>			«COLL_Total_Charge_Client»

**Montant «SRU\_Type\_Devis» \* à votre charge de «COLL\_Total\_Charge\_Client» € H.T., soit «COLL\_Mnt\_TTC\_Client» € T.T.C., TVA au taux de 19,6 % comprise.**

**En option : fourniture et pose d'une armoire étanche de protection extérieure (permettant l'implantation du tableau de comptage) par le GRD ÉSR au prix de 1 428 € HT soit 1 707,89 € TTC.**

Les montants sont valables sous réserve d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet tel qu'il a été projeté sur le plan «Numero\_affaire» du XX/XX/XX.

*\*en cas de participation estimée, un décompte final sera établi pour l'élaboration de la facture solde.*

## **DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX**

Le délai de réalisation des travaux de raccordement au réseau sera de «**COLL\_Delai\_Total**» semaine(s).

Ce délai correspond à :

- «**COLL\_Delai\_Instruction**» semaine(s) d'étude et d'instruction du dossier. Il entrera en vigueur après réception d'un exemplaire de la proposition technique et financière dûment complété, signé et accompagné de votre règlement
- «**COLL\_Delai\_Trav**» semaine(s) de travaux. Il entrera en vigueur :
  - après étude et instruction du dossier,
  - sous réserve de l'obtention des autorisations administratives recherchées par nos soins
  - après réalisation des travaux qui sont de votre responsabilité (tels que définis dans l'annexe « *Conditions techniques de raccordement BT > 36 kVA* »)
  - sous réserve que notre intervention soit effectivement réalisable sur le site (libre de tout obstacle, voirie provisoire réalisée, abornement en place, ....).

## **CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le montant à votre charge indiqué ci-dessus est à régler selon les modalités suivantes :

- **Un acompte de «COLL\_Acompte\_Libele» correspondant à un montant de «COLL\_Acompte\_Valeur» € TTC est à régler simultanément à votre acceptation de la présente convention.** Une facture acquittée vous sera établie dès la réception et l'enregistrement de votre acompte.

- **Le solde** sera à régler conformément à la facture que nous vous transmettrons après réalisation des travaux.

Délai de paiement de la facture :

Le point de départ du délai de paiement est la date d'émission de la facture. Le Demandeur du raccordement se libèrera des sommes dues au titre des facturations prévues ci-dessus dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

## **MISE SOUS TENSION :**

La mise sous tension des ouvrages de raccordement ainsi que la mise en service des installations du Demandeur sont conditionnées par le paiement intégral des sommes dues au titre de votre participation financière.

## **DROIT APPLICABLE, LANGUE DE LA CONVENTION ET REGLEMENT DES LITIGES :**

La présente proposition technique et financière est régie par le droit français.

Nonobstant toutes traductions qui peuvent en être faites, signées ou non, la langue faisant foi pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention est le français.

Tout litige survenant à l'occasion de l'application de la présente proposition technique et financière sera de la compétence du Tribunal de Strasbourg.

## **MODALITES D'ACCEPTATION DE LA PRESENTE OFFRE**

Je reconnais avoir lu et approuvé, sans restriction ni réserve, les annexes mentionnées ci-dessous :

- Conditions techniques de raccordement BT > 36 kVA
- Informations concernant l'attestation de conformité
- Plan projet numéro «**Numero\_affaire**» daté du **XX/XX/XX**.

Après acceptation de la présente proposition technique et financière ainsi que des annexes mentionnées ci-dessus, une Convention de Raccordement et d'Exploitation (CRE), ainsi qu'un Contrat d'Accès au Réseau Electrique en Injection (CARDE-i) seront établis entre le producteur et le GRD ÉSR. Le GRD ÉSR intégrera les ouvrages établis au titre de la présente convention dans les concessions de distribution publique dont il est titulaire.

Je reconnais être dûment habilité à signer le présent document (*propriétaire, représentant légal de la société,...*).

Pour valider mon accord, je joins obligatoirement :

- un chèque d'un montant de.....€ conformément aux conditions de paiement,

J'indique l'adresse exacte de mon projet si elle est différente de celle citée en objet.

Adresse exacte : .....

La durée de validité de la présente offre est de 3 mois.

Les travaux de raccordement devront être démarrés dans un délai d'un an maximum à compter de la date de la présente proposition faute de quoi le présent chiffrage sera révisé.

La présente proposition technique et financière constitue l'expression du plein et entier accord entre les parties relativement à son objet. Ces dispositions annulent et remplacent toutes propositions, tous documents, échanges de lettres relatifs au même objet qui auraient pu être établis antérieurement à son entrée en vigueur. Tout désistement de la part du Demandeur, entrainera la facturation de la totalité des dépenses déjà engagées par le GRD ÉSR

La première offre est gratuite, tout devis supplémentaire demandé sur le même objet et dans un délai de 1 an sera facturé selon les modalités du catalogue de prestations du GRD ÉSR (catalogue disponible sur le site [www.es-reseaux.fr](http://www.es-reseaux.fr)).

Toutes vos correspondances référéncées avec votre numéro d'affaire sont à envoyer à l'adresse postale suivante :

**ÉS Réseaux**  
**Électricité de Strasbourg SA**  
**Gestionnaire Réseau Distribution**  
**A l'attention de «**DDV\_Nom**»**  
**26 Bld Wilson**  
**67932 STRASBOURG CEDEX 9**

**A COMPLETER OBLIGATOIREMENT AVANT ENVOI**

- Raison sociale et capital de la société productrice :.....
- .....
- Adresse de la raison sociale :.....
- NOM du gérant de la société productrice:.....
- Numéro SIREN :.....

OPTIONS RETENUES  
(rayer les mentions inutiles)

Fourniture et pose d'une armoire étanche de protection extérieure (permettant l'implantation du tableau de comptage) par le GRD ÉSR au prix de 1 428 € HT soit 1 707,89 € TTC (ce montant est à rajouter à votre participation financière citée ci-dessus)

**OUI - NON**

QUALITÉ DE LA COUVERTURE DU RÉSEAU ORANGE SUR L'INSTALLATION  
(rayer les mentions inutiles)

**BONNE - MAUVAISE**

Si la couverture du réseau GSM sur l'installation de production n'est pas bonne, le producteur doit s'engager à faire installer à ses frais une ligne téléphonique par France Télécom. Dans ce cas, la liaison GSM ne sera pas facturée.

Montant global des travaux à régler (**Participation financière raccordement +option armoire extérieure si retenue**)

\_\_\_\_\_ € TTC

Date prévue de mise en service :

**POUR ÉS Réseaux**  
**ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG SA**  
**Gestionnaire du Réseau de Distribution**

«DDV\_Nom»

Le 27 mai 2011

Signature :

**POUR LE DEMANDEUR DU RACCORDEMENT**  
Nom et qualité du signataire :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention "**LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD**"  
(Cachet de la Société)